

DECRET N° 95-362 du 21 NOVEMBRE 1995

Chargeant Monsieur Guy AJANOHOON, Ministre Secrétaire Général à la Présidence de la République, de l'intérim de Monsieur Edgar-Yves MONNOU, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pour compter du 14 Novembre 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
VU Le Décret N° 95.183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

SECRET :

Article 1er.- Pour compter du 14 Novembre 1995, Monsieur Guy AJANOHOON, Ministre Secrétaire Général à la Présidence de la République est chargé de l'intérim du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération pour compter du 14 Novembre 1995.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 NOVEMBRE 1995

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VLHANA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC-MEPR-DN 4 MAEC-MSGPR 8
SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-